

COMMUNE DE CAYENNE

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE



PRÉSCRIPTION	CONSULTATION DES CONSEILS MUNICIPAUX	ENQUÊTE PUBLIQUE	APPROBATION
Arrêté préfectoral : N° 574 /SIACEDPC du 28 mai 2001 pour les communes de Cayenne et Rémire et Arrêté modificatif n° 242 /SGDZ du 5 mars 1999 pour la commune de Matoury	Le 28 mai 2001	du 11 juin 2001 au 2 juillet 2001	Arrêté préfectoral : N° 2002 /SIACEDPC du 15 novembre 2001

NOVEMBRE 2001

ECHELLE 1/10 000

LEGENDE

ZONES ROUGES inconstructibles sauf exception	R1	Zones d'âea élevé
	R2	Zones à protéger
ZONES BLEUES constructibles avec prescriptions	B1	Zones d'âea moyen pour les glissements de faible ampleur les coulées de débris et la propagation de chute de blocs Impacts de glissements de grande ampleur envisageables
	B2	Zones d'âea moyen pour les glissements de faible ampleur et les coulées de débris Impacts de glissements de grande ampleur envisageables
	B3	Zones de précaution : âea faible à nul Impacts de glissements de grande ampleur envisageables
ZONES VERTES constructibles avec maîtrise des rejets d'eau	V	Zones d'âea faible à nul en amont de zones d'âea plus élevé
		Limites administratives

